EHPAD
Robert Doisneau

L'EHPAD Robert Doisneau est intégré au sein du Centre Robert Doisneau qui comporte 6 établissements médico-sociaux : un IME et un SESSAD qui accueillent des enfants avec TSA, un FAM, une MAS et un CAJM qui accueillent des personnes ayant des séquelles de pathologies neurologiques ou polyhandicap, ainsi que la radio Vivre FM.

Le Centre Robert Doisneau est une structure singulière grâce à la conception architecturale innovante et contemporaine, proposant un cadre de vie chaleureux.

CRÉATION

L'EHPAD Robert Doisneau ouvre une unité spécifique à partir de septembre 2018. Cette unité est destinée à répondre aux besoins des personnes vieillissantes avec handicap psychique.

De plus de 45 ans PUBLIC ACCUEILLI

L'EHPAD accueille des parisiens âgés de plus de 45 ans et vivant avec un handicap psychique tel que :

- psychose type schizophrénie
- troubles bipolaires
- troubles dépressifs graves
- troubles anxieux majeurs

CAPACITÉ 36

FINANCEMENT

L'unité est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (DASES)

équipe interdisciplinaire

Psychiatre, Médecin généraliste - Cadre de santé - Coordinateur socio-éducatif, Educateur spécialisé - Animateurs - Art thérapeute - Psychomotricien, Psychologue, Ergothérapeute - Infirmiers, Aides-soignants, Aides-médico-psychologiques - Assistant social - Secrétaire médicale - Maitresses de maison - Agents de services logistiques

EHPAD
Robert Doisneau

Situation géographique

Paris 18ème

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Métro : ligne 4 ou 12, arrêt Marcadet-Poissonniers
- Bus : 302, arrêt Championnet

Contact

- Directrice de territoire
  Olivia BOUYS
- Directrice adjointe
  Charlotte GONZALEZ

OVE FONDATION

CENTRE ROBERT DOISNEAU
51, rue René Clair,
75018 Paris
Tél. : **01 53 09 83 00**
crd.ehpad@fondation-ove.fr

www.**fondation-ove**.fr

MYRIADE
Imprimé par l'ESAT MYRIADE

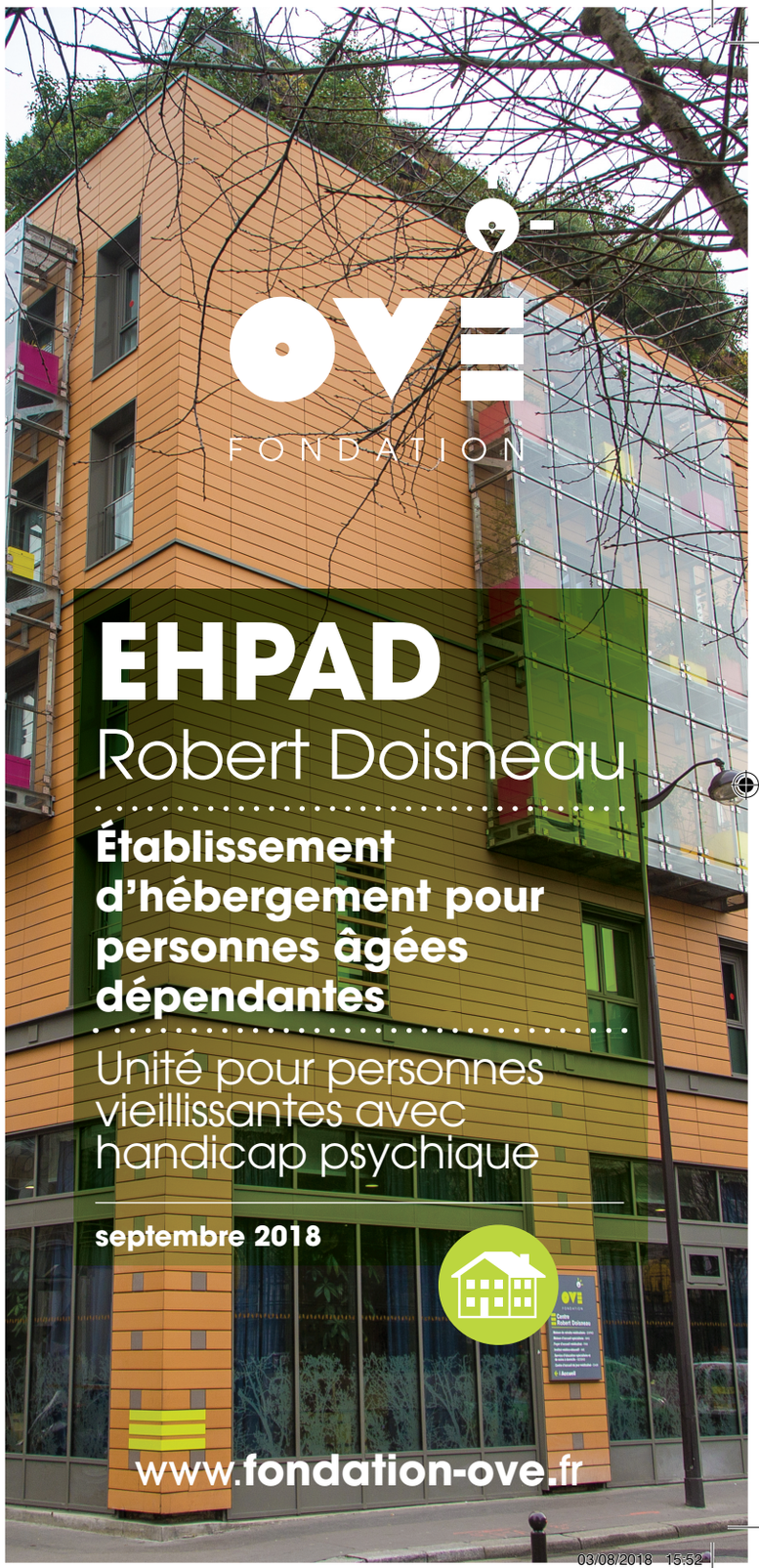

OVE FONDATION

EHPAD
Robert Doisneau

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Unité pour personnes vieillissantes avec handicap psychique

septembre 2018

www.**fondation-ove**.fr

www.**studiovelo**.fr Photos : Fondation OVE Document non contractuel

EHPAD Robert Doisneau - Unité handicap psychique

L'ADMISSION

Les personnes accueillies seront âgées de plus de 45 ans et orientées suite à une notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

L'ORGANISATION

Les personnes sont accueillies au Centre Robert Doisneau 365 jours par an.

L'accueil au sein de l'unité permet à la personne de bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire autour d'un projet personnalisé.

Une journée est rythmée en fonction des activités du planning collectif et/ou individuel des résidents. La participation des personnes est encouragée au sein de l'établissement et dans la cité.

LA MISSION

- Proposer un accompagnement adapté afin de maintenir l'autonomie et les capacités des personnes accueillies.
- Favoriser l'ouverture aux autres et sur le monde extérieur
- Proposer un accompagnement socio-éducatif
- Proposer un accompagnement adapté à la spécificité du public vieillissant
- Participer à la vie collective
- Assurer la surveillance médicale, la poursuite du traitement et les soins nécessités par l'état de la personne.

L'ACCOMPAGNEMENT

Une équipe soignante présente 7j/7et 24H sur 24.

Des chambres de 25 à 32m2 équipées d'une kitchenette et personnalisables pour que les résidents s'approprient leur espace.

Un restaurant proposant des menus variés et équilibrés à partir d'une majorité de produits frais cuisinés sur place.

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Lors de l'admission sont remis les documents suivants :

- Livret d'accueil
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans le mois suivant l'admission. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques du résident, de ses proches et de l'établissement.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Il est construit avec le résident et fait l'objet d'une révision annuelle. Il précise les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins et attentes de la personne accompagnée.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est mis en place au sein de l'établissement. Il se réunit plusieurs fois par an et regroupe des représentants des usagers, des familles et des professionnels.

- Les usagers et les familles peuvent être invités chaque année à donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement par le biais de questionnaire de satisfaction.
- Une réunion des résidents sera organisée chaque mois. Pour permettre de faire participer les usagers aux choix des activités, sorties et à l'amélioration quotidienne du service.
- Un représentant des usagers peut participer aux commissions menus.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Dès son ouverture l'établissement sera engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.
Cette démarche s'appuie sur un référentiel d'évaluation inter-associatif intégrant les recommandations des bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

LES PARTENAIRES

Pour mener à bien son projet l'unité a principalement des interactions avec les établissements médico-sociaux du Centre Robert Doisneau.

Des partenariats avec les CMP du secteur sont mis en place.

Des conventions sont passées avec le secteur sanitaire (urgences, médecine, équipe mobile, services de psychiatrie et géronto-psychiatrie).

De partenaires associatifs sportifs et socio-culturels sont développés, avec une priorité aux établissements du territoire.

OVEf_UNITE-PSYRobertDOISNEAU_FAB.indd 2 03/08/2018 15:52